



## ***Halte aux chenilles processionnaires !***

**A partir de mi-novembre  
pensez à retirer les nids de chenille**



*Attention bien se  
protéger pour éviter  
tout problème  
d'urtication*

*Les nids coupés  
sont ensuite jetés*

En supprimant les nids des pins à l'automne  
vous évitez les processions de chenilles urticantes  
au printemps et régulez leur population